

## CODE DE DÉONTOLOGIE DES BILANS DE COMPÉTENCES

La démarche du bilan de compétences impose l'application de principes généraux de l'éthique professionnelle qui sont :

- Le respect de la personne humaine
- L'indépendance de jugement et d'action
- L'honnêteté
- La neutralité
- Le respect de la confidentialité professionnelle (articles 226-13 et 226-14 du code pénal).

Méditerranée Formation s'engage à :

- Mettre tout en œuvre dans le traitement rapide des demandes de personnes désireuses de s'informer sur le bilan de compétences.
- Ne pas outrepasser son rôle et se garder de toute dérives à prétention thérapeutique, de prosélytisme, ou de manipulation psychologique.
- Connaître et faire appliquer les lois et règlements et, en particulier, le partie VI du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et se tenir informée de leurs évolutions.
- Présenter une offre claire et compréhensible pour les bénéficiaires. L'ensemble du programme, sa méthodologie, son adaptabilité aux Personnes en situation de Handicap, son organisation, sa durée, ses moyens mis en œuvre, son coût, ses objectifs et l'ensemble des modalités sont présentés sur le site de l'entreprise ([www.medfo.fr](http://www.medfo.fr)) et envoyés par mail au bénéficiaire du bilan de compétences, après la réalisation de l'entretien préalable.

L'information présentée pour le bilan de compétences est strictement séparée des autres activités de l'entreprise.

Le bilan de compétences comprend les 3 phases (préliminaire - investigation – conclusion) prévues par les textes législatifs et réglementaires (art. R-6313-4 du décret 2018-1330 du 28 décembre 2018).

Le bilan de compétences est une prestation entièrement personnalisée, adaptée aux personnes en situation de handicap, tenant compte :

- Des objectifs co-définis avec le bénéficiaire
- Du choix des outils pour l'analyse du parcours et des motivations du bénéficiaire
- De la méthodologie employée

Méditerranée Formation utilise des méthodes et techniques fiables ou reconnues par la communauté professionnelle, mises en oeuvre par des professionnels qualifiés.

Les conseillers en bilans de compétences de Méditerranée Formation sont certifiés et formés à la pratique du bilan de compétences, et possèdent une expérience professionnelle reconnue de plusieurs années.

Méditerranée Formation respecte le consentement du bénéficiaire pour tout usage d'outils ou méthodes d'investigation de ses caractéristiques personnelles ou professionnelles.  
La nature et la teneur des investigations menées doit avoir un lien direct avec l'objet du Bilan de compétences du bénéficiaire.

Méditerranée Formation s'engage à proposer une rencontre à 6 mois afin de faire le point de la situation avec le bénéficiaire.

La prestation du bilan de compétences doit permettre :

- D'élaborer avec le bénéficiaire un ou des projets professionnels personnalisés, avec un plan d'action concret, et les axes de progrès à développer. Ces projets peuvent avoir ou non une dimension formation.
- De responsabiliser le bénéficiaire dans le développement des compétences à s'orienter, et de le conduire à être acteur de son bilan.
- D'accompagner le bénéficiaire pour identifier ses acquis et ses caractéristiques personnelles et professionnelles sous une forme compréhensible et exploitable par lui-même sur le marché du travail.
- D'apporter au bénéficiaire une information claire sur les métiers et les secteurs professionnels en mettant à sa disposition des ressources (personnes et lieux ressources).
- La rédaction d'une synthèse remise au bénéficiaire. Le bénéficiaire recevra un document à signer attestant de la remise de la synthèse, dans lequel est précisé le caractère confidentiel de ce support.
- D'évaluer (à chaud et à froid) avec le bénéficiaire la qualité de la prestation.

## ENGAGEMENTS DES CONSEILLERS

### Compétences professionnelles

Les conseillers en bilans de compétences de Méditerranée Formation sont formés et certifiés à la pratique du bilan de compétences. Ils possèdent un niveau d'expertise et de connaissance du monde du travail, de ses besoins et de ses évolutions, du fait de leur expérience professionnelle.

Les conseillers en bilans de compétences de Méditerranée Formation travaillent en supervision, et développent leur pratique professionnelle par des actions de veille et de formation continue.

### Environnement de travail

Les conseillers en bilans de compétences de Méditerranée Formation proposent un environnement sécurisé et adapté pour répondre aux besoins du bénéficiaire tenant compte d'un handicap éventuel.

### Intégrité

Les conseillers en bilans de compétences de Méditerranée Formation sont garants de la confidentialité des échanges écrits et oraux. Aucune information n'est divulguée, sauf accord écrit de la part du bénéficiaire. Les conseillers en bilans de compétences de Méditerranée Formation agissent dans un cadre strictement légal. Ils s'engagent à ne pas encourager une conduite ou attitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire.

### Professionalisme

Les conseillers en bilans de compétences de Méditerranée Formation s'engagent à répondre aux besoins du bénéficiaire et du financeur, en se conformant au programme prévu dans le cadre des prestations proposées par la structure.

Ils veillent à expliciter clairement les compétences, les qualifications ou les accréditations professionnelles.

Ce code de déontologie des bilans de compétences est signé par Monsieur Latif DEHY, Directeur du Centre de bilans de compétences de **Méditerranée Formation**.